

Plan Régional de lutte contre l'illettrisme 2007-2008-2009



Bourgogne

Mars 2007



Mission Régionale Illettrisme – Préfecture de Région – Rectorat Académie de Dijon –
Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme –

Sommaire

⊕ Introduction générale	page 3
-------------------------	--------

⊕ 1. La lutte contre l'illettrisme en Région Bourgogne	page 6
--	--------

1.1 Prévenir l'illettrisme et favoriser à l'écrit à tous les âges de la vie	(p. 6)
1.2 Prévention de l'illettrisme à l'école en cours d'apprentissage	(p. 8)
1.3 Lutte contre le décrochage à tous les niveaux	(p. 7)
1.4 Accompagner les populations étrangères	(p. 8)
1.5 Favoriser les situations de lecture à tout âge	(p. 8)

⊕ Deux priorités régionales : Mieux identifier les situations d'illettrisme Optimiser les parcours de remédiation	page 9
---	--------

Mieux identifier les situations d'illettrisme

2.1 Mieux utiliser les résultats de la JAPD	(p. 9)
2.2 Se saisir de toutes les occasions permettant un repérage pertinent	(p. 9)
2.3 améliorer le diagnostic, le repérage et le réflexe d'orientation	(p.10)

Optimiser les parcours de remédiation

3.1 Objectif : un meilleur rendement des parcours de formation	(p. 11)
3.2 Renforcer le diagnostic et organiser le flux vers les formations	(p. 11)
3.3 optimiser, renforcer et étendre les organismes de formation	(p. 11)
3.4 Conforter et améliorer les compétences des formateurs	(p. 12)

⊕ Organiser le pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme	page 13
--	---------

Introduction générale

Le nombre des illettrés en Bourgogne serait compris entre 10 et 15% de la population, selon le rapport du Conseil Economique et Social Régional. Si l'on se rapporte à l'enquête IVQ de l'INSEE, le nombre d'illettrés se situe autour de 12%, ramenés à 7% si l'on se conforme à la définition de l'illettrisme stricto sensu appliquée aux citoyens français nés en France.

Trois axes :

- Identification et repérage
- Diagnostic et évaluation
- Remédiation

Cela semble constituer une partie importante de la population régionale : entre 100 000 et 200 000 individus. Aujourd'hui, c'est un peu plus de 2 000 personnes qui sont touchées par la lutte contre l'illettrisme. Pour atteindre l'objectif en hypothèse basse, c'est par plus 20 qu'il faut multiplier le nombre de personnes concernées pour espérer faire chuter du tiers le nombre d'illettrés dans la Bourgogne.

Les résultats aux tests de la JAPD interpellent : en effet, 16,3% de jeunes sont détectés en difficulté en Bourgogne contre 10,3% en France.

2 constats peut-être liés l'un à l'autre :
- la difficulté de l'identification
- la ruralité de la Bourgogne

Pourtant, les résultats aux évaluations 6^{ème} sont supérieurs à la moyenne nationale alors que les résultats aux tests de la JAPD situent la région en deçà de cette moyenne nationale. De même l'Académie de Dijon semble plutôt bien placée en ce qui concerne les résultats aux examens nationaux. Il y a là une apparente contradiction qu'il semble important d'analyser.

La comparaison des résultats d'une cohorte à ces deux moments de la vie des jeunes devrait être très instructive.

Cette distorsion naît peut-être de la ruralité de la Région avec des « poches » de difficulté et d'isolement relatif qui contribueraient à une dispersion importante des résultats ?

Il y a nécessité, pour déterminer des politiques efficaces, de disposer d'un repérage précis et d'éléments diagnostiques fins.

□ Pour ce faire, il serait utile de disposer des outils et connaissances apportées par l'enquête I.V.Q. de l'INSEE.



Il faut également regretter que seuls 2/3 des jeunes détectés en difficulté soient reçus en entretien et que cette proportion soit réduite à un tiers quand il s'agit d'être orientés vers un organisme d'aide. La proportion est encore plus faible quand on compte ceux qui poursuivent effectivement une formation jusqu'à son terme.

Entre ceux dont l'illettrisme est constaté, ceux qui se rendent aux plates-formes, ceux qui entrent en formation et ceux qui la terminent, il y a une déperdition énorme.

Accepter d'entrer en formation et la suivre constituent des moments particulièrement délicats pour les personnes et déterminants pour la lutte contre l'illettrisme. Cela est vrai tant pour les jeunes signalés en JAPD que pour les adultes. Ce n'est pas que la seule difficulté du repérage : l'illettrisme est la conséquence d'une accumulation de lacunes et provoque la dissimulation. Reconnaître cette situation n'est pas facile et c'est une motivation forte, précédée d'une puissante déculpabilisation qui permettra de se mettre sur le chemin de la volonté de la réappropriation de l'écrit. Cette démarche est d'autant plus difficile si l'on est déjà inséré socialement et professionnellement.



Les moyens mis en œuvre ne peuvent pas être mis en cause : crédits « IRILL », volonté du contrat de Plan État Région, mobilisation des Collectivités Territoriales et implication de l'ensemble des partenaires permettent de mettre en œuvre les politiques nécessaires.

En ce qui concerne la formation ou les crédits des collectivités territoriales pour la mise en œuvre et le fonctionnement des plates-formes de lutte contre l'illettrisme, les moyens semblent suffisants et, pour faire progresser la situation, c'est la persévérance des « formés » qui doit être recherchée, après avoir distingué ceux qui seront susceptibles d'être formés. Cela n'interdit pas pour autant qu'un travail de **mutualisation** soit effectué et qu'une **réflexion** soit menée sur les **besoins en formation**.

Les moyens financiers sont au service de dispositifs d'orientation - évaluation et de remédiation qui semblent performants : les personnels sont formés (même les bénévoles) et les outils se perfectionnent d'année en année.

Le Centre Régional de Ressources (C2R) cofinancé par l'État et la Région Bourgogne contribue à la qualité de la documentation et à la diffusion de l'information. Dans le cadre du **Forum Permanent des Pratiques** de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, la Région Bourgogne formalise le travail des différentes plates-formes en ce qui concerne le **positionnement** et l'**accompagnement**, étapes essentielles de la reconnaissance des acquis et des manques des individus devant déboucher vers des processus de formation. En effet : la personne en situation d'illettrisme, est unique. Elle a son histoire, sa motivation ou non pour sortir de l'illettrisme et donc de l'isolement. Loin d'exclure le professionnalisme fondé sur l'utilisation d'outils et de démarches fins et adaptés, l'individualisation de la lutte contre l'illettrisme requiert des dispositifs dont les acteurs doivent se professionnaliser de plus en plus. C'est là tout l'enjeu de la formation.

En ce qui concerne la prévention, l'Éducation Nationale est mobilisée pour lutter contre l'illettrisme. Il sera nécessaire, eu égard aux moyens et outils déployés, de procéder à une évaluation des dispositifs mis en place afin de procéder aux ajustements éventuellement nécessaires.



Ce Plan de lutte contre l'illettrisme s'attachera donc à mettre à jour les situations d'illettrisme, à créer le climat nécessaire à la mise en formation, à rendre la formation suffisamment attractive pour qu'elle retienne ceux qui la suivent, en sachant que l'accompagnement individuel reste essentiel comme soutien à la persévérance.

Il s'organise autour de **trois axes forts** :

- **L'identification** : tant dans le cursus scolaire que dans la vie sociale, la vigilance doit s'organiser pour repérer ceux pour qui les difficultés de maîtrise de la langue sont un véritable handicap. La prise en compte des résultats des tests de la JAPD doit permettre un meilleur repérage.
- **Le diagnostic** : les évaluations scolaires comme les outils de positionnement élaborés au sein des plates-formes de lutte contre l'illettrisme doivent permettre de déterminer les acquis et les manques et d'élaborer des indications pour une remédiation efficace.
- **La remédiation** : l'activation des compétences acquises doit être la base du travail des séquences scolaires et des séquences des groupes de lutte contre l'illettrisme.

La lutte contre l'illettrisme en Région Bourgogne

1. Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès à l'écrit à tous les âges de la vie.

La lutte contre l'illettrisme passe par une application systématique de l'école d'abord, du collège ensuite, à faire des élèves des lecteurs convenables. L'environnement qui a présidé à l'appropriation de la langue maternelle aussi bien orale qu'écrite est tout à fait déterminant ; aussi faut-il encourager toute initiative qui permettra de faire accéder à l'oral et à l'écrit dans toute situation : P.M.I., garderie, centre de loisirs, aide à la parentalité...

1.1. La Prévention de l'illettrisme à l'école en cours d'apprentissage.

Action quotidienne dans la classe :

Outre les moyens en personnels et les outils pédagogiques nombreux, c'est l'attention quotidienne à ne pas laisser s'installer parfois insidieusement des lacunes qui peuvent être irrémédiables, qui doit présider à la conduite de l'appropriation individuelle de la lecture.

- Un effort particulier devra être consenti tant en **formation initiale** qu'en **formation continue** des personnels de l'Education Nationale.
- A l'issue de la mise en place de CP à effectifs réduits, de CP renforcés, CP accompagnés : un travail de synthèse académique et un bilan devra être établi pour évaluer quels enseignements tirer de cette expérimentation. ¹
- **Mise en place et généralisation des P.P.R.E.** : la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23/04/05 insiste sur le nécessaire accompagnement des élèves en difficultés et prévoit la mise en place de PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative) qui ont aussi pour objectif de contribuer à la prévention de l'illettrisme. C'est là un dossier et un chantier prioritaires.
- Dans les secteurs les plus en difficulté, seront mises en place des initiatives dans le cadre des politiques de **cohésion sociale**.

¹ Dans l'Académie de Dijon, ce sont plus de 1600 élèves qui ont bénéficié dans 99 classes de l'aide de 31 maîtres supplémentaires et de 10 assistants d'éducation.

- Une attention particulière sera portée aux actions de liaison interdegrés et intercycles qui ont l'ambition de travailler la continuité éducative.
- Une réflexion sera développée autour des renseignements fournis par les indicateurs que sont les évaluations (CE1 et 6^{ème} plus particulièrement) pour arriver à formuler des propositions d'action préventive.

1.2. Lutte contre le décrochage à tous les niveaux.

Prévenir les sorties prématurées du système de formation, que ce soit dans les établissements scolaires ou dans les Centres de Formation d'Apprentis. Il conviendra de tout mettre en œuvre pour que les élèves quittent les centres de formation dûment dotés des qualifications indispensables et éventuellement les plus élevées possible.

▪ Dans les établissements :

Doter les établissements des ressources pédagogiques (outils didactiques, personnels formés). Pour ce faire une **collaboration** sera organisée **avec le réseau SCEREN** et **avec la DAFOP**.

▪ Au sein de la MGI :

La responsabilité des établissements scolaires porte aussi pendant une année scolaire sur les élèves qui sortent du système éducatif sans qualification : c'est la fonction de la Mission Générale d'Insertion et notamment du Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance (CIPPA).

Indicateurs : Sorties du système éducatif en baisse

Nombre de retours en formation après prise en charge.

1.3. Introduire la lutte contre l'illettrisme dans la formation initiale et continue des enseignants.

Formation initiale : sensibilisation aux enjeux et aux symptômes. Première approche des remédiations. Des initiatives seront prises en direction des IUFM.

Formation continue : développer les actions sur l'apprentissage de la lecture, le repérage des difficultés prédictives et les possibilités de remédiation.

Indicateurs : Nombre de stages au PAF – Nombre de stagiaires.

1.4. Accompagner les populations étrangères

Actions en direction des enfants et des adolescents :

Une place à part doit être faite aux enfants peu scolarisés (essentiellement nomades), aux primo-arrivants et, dans un autre registre, aux enfants handicapés.

Les dispositifs mis en place dans le cadre du Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des Enfants du Voyage (CASNAV) ou des structures relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH) réussissent souvent à porter les compétences de ces enfants au maximum de leurs possibilités et pour les premiers à permettre leur intégration dans les classes ordinaires.

Actions en direction des adultes :

soit dans un cadre familial (associer parents et enfants)
soit dans un cadre social (associations, quartiers).
Actions réalisées par l'ACSE.

Indicateurs : Nombre d'entrants - Nombre de pris en charge - Nombre d'intégrés

1.5. Favoriser les situations de lecture à tout âge.

- Actions de soutien à la parentalité. (Équipe de réussite éducative, par exemple)
- Utiliser les visites de PMI
- Associer les centres de loisirs, avec ou sans hébergement (formation des animateurs)
- Agir auprès des associations du 3^{ème} âge.

Indicateurs : non précisés pour l'instant. Un travail de concertation est à entreprendre avec ces différents partenaires

La lutte contre l'illettrisme en Région Bourgogne : ce sont...

... Une **organisation**

(Les divers relais orientent les personnes identifiées vers les plates-formes qui accueillent, diagnostiquent, accompagnent.

(Les opérateurs de formation assurent le parcours défini par les plates-formes

... Deux **priorités**

(Mieux identifier les situations d'illettrisme
(Optimiser les parcours de remédiation

... **Quatre objectifs** :

- Favoriser l'accès à l'écrit à tous les âges de la vie
- Identifier les situations d'illettrisme et les besoins d'intervention
- Optimiser les parcours de remédiation
- Organiser le pilotage régional

Deux priorités régionales :

- 2. Mieux identifier les situations d'illettrisme,
- 3. Optimiser les parcours de remédiation.

■ 2. Mieux identifier les situations d'illettrisme

2.1. Mieux utiliser les résultats de la JAPD.

Les militaires responsables de cette opération annuelle, qui concerne tous les jeunes de 17 ans, regrettent un rendement peu important du dispositif de repérage : le nombre de jeunes pris en charge représente une faible proportion de ceux qui ont été repérés.

Alors que l'on cherche le moyen de mieux repérer tous les illettrés, il est regrettable que cet outil ne soit pas mieux utilisé par les intéressés d'une part, par les établissements scolaires, d'autre part, et, enfin, par les organismes chargés de la lutte contre de l'illettrisme.

Parmi les relais qui détectent cette population volatile, le bureau du service national est certainement l'un des plus puissants. Il conviendrait donc de mieux mobiliser les différents partenaires en vue de retenir et soutenir ceux qui ont besoin de la réappropriation de l'écrit.

2.2. Se saisir de toutes les occasions permettant un repérage pertinent :

Au niveau de l'Éducation Nationale, il serait nécessaire de rappeler que l'ère du constat est achevée : il faut trouver des solutions pour éviter que des élèves, -qui pourraient même être diplômés (Niveau V)-, quittent le système scolaire en situation d'illettrisme et entrent dans la vie active, pénalisés pour leur avenir par une déficience linguistique. Il pourrait être utile également de développer dans les établissements professionnels une **campagne d'explication sur les enjeux des JAPD**.

Au niveau des Missions locales et des plates-formes, il est aussi nécessaire de rappeler qu'il ne faut pas simplement attendre d'être sollicité mais de tout mettre en œuvre pour engager et de retenir ces personnes dans un processus de remédiation.

Les entretiens dans le cadre scolaire, de la MGI, des Missions locales, des plates-formes, doivent permettre de motiver les jeunes pour un parcours attractif de progrès.

C'est là un dossier où la synergie entre les différents partenaires paraît essentielle et pour lequel des initiatives devront être prises pour mieux coordonner tous les efforts.

Indicateurs : Nombre d'entretiens réalisés après signalement du BSNA
Nombre de jeunes engagés dans une remédiation

2.3. Améliorer le diagnostic, le repérage et le réflexe d'orientation

Besoin réel au niveau régional d'arriver à un diagnostic précis sur les situations d'illettrisme. Pour cela, il serait souhaitable d'obtenir les éléments d'enquête 'Informations vie quotidienne' -IVQ- de l'INSEE.

Tous les acteurs d'organismes amenés à constater l'illettrisme devraient faire l'objet d'une sensibilisation forte et concrète aux dispositifs de lutte contre l'illettrisme afin d'accompagner le repérage des publics et être en mesure d'apporter des indications de lieux, d'horaires à fournir à ceux qui pourraient et voudraient en bénéficier.

Il sera donc nécessaire de **mieux identifier les relais à sensibiliser** pour le repérage des illettrés au-delà des situations bien connues de la vie sociale ou professionnelle. En veillant à ne pas stigmatiser la situation d'illettrisme et en informant le public, certains individus pourront se présenter spontanément, l'isolement des individus étant renforcé dans la région Bourgogne par l'importance des zones rurales (33% pour 18% pour la France).

Cette mobilisation pourra prendre la forme d'affiches, de livrets, d'interventions radiophoniques ou d'interventions télévisuelles : des contacts seront pris localement avec les médias régionaux pour envisager s'il leur est possible de relayer l'information (grâce aux supports dont peut disposer l'ANLCI). Il sera fait appel aux associations, organismes de formation et plateformes pour essayer de constituer une **banque régionale de données** offrant des **supports pour l'information** transmise aux médias.

Le monde de l'entreprise fera l'objet d'une communication particulière, la révélation de l'illettrisme entraînant éventuellement des jugements négatifs de la part de l'encadrement.

Une attention particulière sera également portée sur la population carcérale, particulièrement touchée par l'illettrisme. *(Le suivi du signalement sera organisé. Des fiches navette seront mises en place)*

Dans ce domaine également, un travail de rencontres, d'échanges et de formalisation avec les partenaires est nécessaire.

Indicateurs : Nombre de signalements aux plates-formes.

Une nécessité forte :

Mieux identifier les situations d'illettrisme :

- Améliorer le repérage et son suivi :
 - Journées d'Appel, de Préparation Défense (JAPD)
 - Établissements scolaires
 - Missions générales d'Insertion
 - Missions locales pour l'Emploi
- Informer :
 - le public,
 - les entreprises,
 - les administrations
- Sensibiliser toutes les structures relais
- Augmenter le nombre des bénéficiaires de la formation

■ 3. Optimiser les parcours de remédiation.

3.1. *Objectif : un meilleur rendement des parcours de formation*

Fidéliser et conduire jusqu'au terme de leur formation les personnes repérées en situation d'illettrisme sont les deux objectifs à atteindre pour réduire efficacement et durablement le nombre d'illettrés en Bourgogne.

Le renforcement de l'action des plates-formes de lutte contre l'illettrisme, notamment par la couverture de l'ensemble du territoire, permettra d'accompagner aussi longtemps qu'il est nécessaire pour les personnes vers la réappropriation de l'écrit.

L'enjeu pour les organismes de formation est de retenir ceux qui les ont rejoints. L'information, la formation et la mutualisation des bonnes pratiques sont des moyens d'améliorer la prise en charge des illettrés. Cela nécessite (entre autre) que soit mise en place une **coordination et animation des plateformes au niveau régional**.

3.2. *Renforcer le diagnostic et organiser le flux vers les formations.*

Pivot de la lutte contre l'illettrisme, les plates-formes doivent permettre une expertise sur le repérage et motiver vers la formation. Il conviendra que la disparité entre les départements s'atténue pour que le maillage particulièrement fort de la Saône et Loire puisse s'établir dans les trois autres départements.

Indicateurs : durée de passage dans la plate-forme

Nombre d'entrées / Nombre de sorties vers la formation

Cartographie des plateformes

3.3. *Optimiser, renforcer et étendre les organismes de formation.*

- Rapprocher géographiquement et pédagogiquement les illettrés de la formation est une nécessité.
- Établir une cartographie des ressources (lieux, types d'interventions, nombre de formateurs, bénévoles, professionnels...).
- Créer un réseau régional.

Pour ces trois points, il sera pris appui sur le travail important réalisé par le C2R

Indicateurs : répartition géographique – Variété des organismes –

Nombre de stagiaires

3.4. Conforter et améliorer les compétences des formateurs.

- Motiver et former, notamment les bénévoles, à un approfondissement du phénomène et à sa remédiation adaptée.
- Pour cela, un **plan de formation sera réfléchi, proposé** et impulsé au niveau régional.

Indicateurs : un plan de formation ciblé – Nombre de stages – Nombre de stagiaires.

- ***Mutualiser les informations et les bonnes pratiques***
 - Renforcer le rôle du C2R en matière d'illettrisme.
 - Instaurer des rencontres d'échanges et de formalisation.

En résumé :

Optimiser les parcours de remédiation ... :

- Renforcer le réseau des plates-formes :
 - Recenser l'existant
 - Assurer la couverture du territoire
 - Développer les missions d'accueil, de positionnement des personnes, de construction, de suivi du parcours individuel
- Conforter, améliorer les compétences des formateurs, notamment bénévoles
- Conduire jusqu'à son terme la formation des personnes repérées

... avec un axe fort :

Animer le réseau des plates-formes

- Réunions des directeurs
- Bilans, état des lieux, échanges
- Propositions, orientations
- Informations, formations

4. Organiser le pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme est, sinon l'affaire de tous, du moins un enjeu social qui doit être partagé par l'ensemble des acteurs qui ont en charge l'insertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi il est nécessaire d'associer au pilotage les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations qui participent à cette lutte.

C'est dans cette perspective qu'ont été initiés plusieurs chantiers pour construire une action dans la continuité :

<p>Mise en place de trois groupes thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention : élèves scolarisés ■ Les 16-25 ans. ■ Les adultes, le volet « entreprise » <p>… chargés de réfléchir, proposer, impulser</p>	<p>Préparation d'un colloque régional « illettrisme »</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Forum des pratiques ■ Tables rondes ■ Ateliers autour des trois thèmes travaillés en groupes. <p>… après le Forum régional des pratiques, il a comme ambition d'engager une dynamique partenariale</p>
<p>Au niveau de l'Education Nationale, en Côte d'Or ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Formation initiale des directeurs d'écoles ■ Information des principaux de collèges et proviseurs de lycées: test de lecture passés lors des JAPD. ■ Organisation, avec la division académique de la formation professionnelle d'actions d'information. <p>… Des actions à inscrire dans la durée et à évaluer.</p>	

Une structure de pilotage qui associe tous les acteurs.

Quantifier et qualifier l'état des lieux, les objectifs et les résultats permettent d'objectiver une situation dans laquelle beaucoup de partenaires sont engagés à des moments différents et à des degrés différents. Cela permet également d'établir un continuum entre la prévention et ses résultats et l'identification des illettrés et leur accompagnement.

Un suivi des personnes prises en charge permettra d'éviter une déperdition trop importante.

C'est là la tâche d'une structure de pilotage qui une fois constituée s'attachera à :

- un pilotage fondé sur les résultats
- un pilotage partenarial
- un pilotage fondé sur une meilleure connaissance du phénomène.

<p style="text-align: center;">POUR UN PILOTAGE EFFICACE, QUI CLARIFIE LES CHOIX POLITIQUES ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES,</p>
--

Il est urgent au niveau régional d'agir en prenant en compte :

- la nécessité de coordonner les politiques publiques par la mise en synergie des différents services de l'Etat ;
- par la coopération de ces services avec les Collectivités Territoriales ;
- par la coopération avec les structures associatives et les acteurs économiques.

L'objectif est à **court terme**

- ⊕ d'assurer la déclinaison de ce plan régional en fiches - actions par les différents Services de l'Etat pour concrétiser les niveaux d'engagement des politiques publiques
- ⊕ d'animer le réseau des plateformes
- ⊕ de construire les synergies nécessaires entre partenaires
- ⊕ de commencer à rendre opérationnelles les pistes de travail du présent document.

Fait à Dijon, le 23 février 2007

**Le Préfet de la Région Bourgogne
Le Préfet de la Côte-d'Or**

Le Recteur de l'Académie de Dijon

Paul RONCIERE

Olivier DUGRIP

